

VOICI LES RÈGLES DE MUTATIONS SAISON 2026





Comité départemental de Pétanque du Maine et Loire

JE SOUHAITE QUITTER MON CLUB, COMMENT DOIS-JE PROCÉDER?

Il n'y a plus de date limite pour faire une mutation. Une mutation peut être faite toute l'année; tant qu'une licence n'a pas été renouvelée dans l'année en cours.

- 1- Remplir le formulaire fédéral en triple exemplaire conjointement avec le club quitté
- **2**-Le joueur muté devra remettre les trois volets au comité départemental en y joignant son chèque à l'ordre de : FFFPJP CD49 ainsi qu'une enveloppe timbrée libellée à son adresse.
- **3**-Après validation du Comité départemental, le volet rose vous est retourné, vous pouvez alors vous présenter dans votre nouveau club.

JE SUIS EN CATEGRORIE JEUNES, DOIS JE PAYER MA MUTATION,

La mutation est payante pour la Catégorie :

Juniors

La gratuité s'applique pour les catégories :

- Cadets (sauf si un cadet dernière année passe junior la mutation est payante)
- Minimes et benjamins.

PRECISION

Après 4 ans sans licence

Faire une création de licence

et non une mutation

QUEL EST LE TARIF pour une

mutation

NON CLASSE 50 €

PROMOTION 50 €

HONNEUR 100 €

ELITE 200€